

Le mariage d'une Miss algérienne dans une église enflamme la toile !

écrit par Juvénal de Lyon | 1 août 2025



Le mariage de cette Miss algérienne dans une église de Beyrouth enflamme la toile



Le mariage de cette Miss algérienne dans une église de Beyrouth enflamme la toile

Encore et toujours la discrimination de la femme par la loi islamique !

Une nouvelle polémique enflamme la toile à partir du Liban ! Jusqu'à quand va-t-on tolérer l'endogamie coranique?

Que pense la Grande Mosquée de Paris, ainsi que les représentants qualifiés et français de l'islam de cette inégalité homme/femme insupportable dans notre pays, la réciproque autorisant le mariage d'un musulman avec une croyante parmi « les gens du livre » c'est à dire chrétienne ou juive !

Où sont nos suffragettes modernes type Caroline de Haas etc... pour manifester contre ces dispositions coraniques ?

Juvénal de Lyon

Le mariage de Chanez Belaïd, Miss Tourisme Arabe pour l'Algérie, a déclenché une polémique de grande ampleur après la diffusion de photos de son union religieuse célébrée dans une église chrétienne. Cet événement, survenu en juillet 2025 à Beyrouth, a rapidement enflammé les réseaux sociaux, provoquant des débats sur les croyances religieuses, les normes sociales et la liberté individuelle. 31 juillet 2025 par **Damy. Rahman**

Chanez Belaïd, [influenceuse algérienne avec plus d'un million d'abonnés](#), a fait le choix de se marier dans une église chrétienne avec un homme d'affaires libanais. Les photos de la cérémonie ont rapidement circulé, montrant la mariée en robe traditionnelle blanche et le couple dans un décor typiquement chrétien.

Cette mise en scène, loin des traditions religieuses algériennes, a suscité une réaction violente, certains allant jusqu'à accuser la jeune femme de renier l'islam. D'autres, en revanche, ont interprété ce geste comme un signe de liberté et de modernité.

Chanez Belaïd se défend

Face à la montée des critiques, Chanez Belaïd a réagi publiquement pour calmer les rumeurs. Sur ses réseaux

sociaux, elle a fermement démenti avoir renoncé à l'islam, soulignant que son mariage ne signifiait pas un changement de foi. Elle a appelé au respect de sa vie privée et a dénoncé les jugements précipités qui, selon elle, nuisent à sa dignité. Dans son message, elle a réaffirmé son attachement à sa religion tout en expliquant que son choix de lieu pour la cérémonie ne remettait pas en question sa foi.

Cette réaction a alimenté la discussion : pour certains, la défense de sa religion était sincère, tandis que d'autres estimaient que son mariage dans une église était incompatible avec ses racines culturelles et religieuses.

Une vidéo suscite un tollé

Sur TikTok et Instagram, [les vidéos du mariage de Chanez Belaïd ont rapidement fait le tour des réseaux sociaux](#).

Les réactions en ligne se sont révélées profondément divisées. D'un côté, certains utilisateurs saluent l'audace et la sincérité du geste, le considérant comme un acte d'amour et d'ouverture. D'autres internautes estiment qu'il s'agit d'une provocation publique contre l'islam.

« Ce n'est pas une affaire religieuse, c'est un choix personnel. Respect », déclarent certains commentaires, soulignant que les choix intimes d'une personne ne devraient pas être jugés par la société. En revanche, d'autres internautes soulignent que le véritable problème ne réside pas dans l'union elle-même, mais dans l'image qu'elle projette dans un pays à la culture conservatrice. « Le problème n'est pas le mariage, mais l'image que cela véhicule », peut-on lire, évoquant les tensions entre liberté individuelle et respect des traditions.

<https://observalgerie.com/2025/07/31/societe/le-mariage-de-cette-miss-algerienne-dans-une-eglise-enflamme-la->

[toile/](#)

Juvénal de Lyon

Commentaire :

Une musulmane ne peut épouser un chrétien et son mariage est invalide à l'unanimité des oulémas, conformément à ces paroles d'Allah, glorifié soit-Il (sens du verset) :
« ... *Et ne donnez pas d'épouses aux polythéistes tant qu'ils n'auront pas la foi...* » (Coran 2/221)

Le besoin d'avoir un visa de résidence ne justifie pas ce mariage invalide qui est une transgression des ordres d'Allah et peut amener la musulmane à la fornication si cet incroyant désire avoir une relation sexuelle avec elle en la considérant comme son épouse.

<https://www.islamweb.net/fr/fatwa/89738/Une-musulmane-ne-peut-%C3%A9pouser-un-Chr%C3%A9tien-et-son-mariage-avec-lui-est-invalide-%C3%A0-l%E2%80%99unanimit%C3%A9-des-oul%C3%A9mas>

Les savants des 4 écoles juridiques ont tous mentionné le consensus sur le fait qu'il n'est pas permis à une musulmane d'être mariée à un homme qui n'est pas musulman :

L'école Hanafite:

L'imam Al Kasani (mort en 587 du calendrier hégirien) a dit: « Nous avons le consensus des compagnons (qu'Allah les agrée), car il est rapporté que la femme d'un homme de Bani Taghlib est rentrée dans l'islam, Omar (qu'Allah l'agrée) lui a présenté l'islam mais il a refusé et il les a donc séparés. Ceci a eu lieu en présence des compagnons (qu'Allah les agrée) et c'est donc un consensus ».

(Badai' Al Sanai' vol 3 p 619)

L'école Malikite:

L'imam Al Qortobi (mort en 671 du calendrier hégirien) a dit dans son tefsir sur le premier verset cité ci-dessus: « *C'est à dire – Ne mariez pas une musulmane avec un associateur -* ». La communauté est en consensus sur le fait qu'un associateur ne peut en aucun cas avoir une relation sexuelle avec une musulmane ».

(Al Jami' Li Ahkam Al Quran vol 3 p 461)

L'école Chafi'ite:

L'imam Chafi'i (mort en 204 du calendrier hégirien) a dit: « *Allah a interdit aux mécréants les femmes croyantes et il ne leur a permis aucune d'entre elles quelle que soit la situation. Les gens de science n'ont pas divergé sur cela* ».

(Al Oum vol 6 p 397)

L'école Hanbalite:

L'imam Ibn Qoudama Al Maqdisi (mort en 620 du calendrier hégirien) a dit: « *Il y a un consensus sur l'interdiction du mariage entre les musulmanes et les mécréants* ».

(Al Moughni vol 10 p 10)

CONTRAIRE A L' EGALITE HOMME/FEMME, l' islam est donc ipso facto incompatible avec la loi de la République ! Résistons...

Juvénal de Lyon